

- Groupe de travail discriminations
- Groupe de travail Télétravail
- Groupe de travail Budget
- Rapport Médecine du Travail 2022
- Liens AJV- SIP

Formation spécialisée en santé sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) du 10 octobre 2023 Compte-rendu des travaux .

En début de séance, la directrice s'est félicitée de l'arrivée de 50 stagiaires B à la DRFIP 44 en avril 2024. A titre de comparaison, elle nous a précisé qu'il n'y en aurait pas dans le 35, les collègues d'Ille-et-Vilaine apprécieront...

Solidaires Finances Publiques se réjouit de l'arrivée de nouveaux collègues mais dénonce les vacances de postes qui ne seront pas compensées.

De l'aveu même de la directrice, il devrait rester des postes non pourvus mais, celle-ci refusant de communiquer, une fois de plus, leur nombre et leur localisation, nous sommes restés dans l'expectative et l'intransparence totale !

Pour Solidaires Finances Publiques, il est nécessaire que la direction anticipe et organise l'arrivée de ces stagiaires dans les services. Elle doit communiquer ces informations aux organisations syndicales.

Nous serons vigilants sur les conditions d'accueil de ces stagiaires, notamment en terme de formations et d'installation dans leurs différents services.

Par ailleurs, nous avons appris qu'un peu plus d'une centaine de personnes avait été recrutée en CDD en 2023, information que nous n'avons pas puisque aucune présentation des organisations syndicales aux contractuel·les n'est prévue.

3 groupes de travail (GT) se sont tenus en septembre : sur le budget, les discriminations, dont les violences sexistes et sexuelles, et sur le télétravail.

Le GT sur le budget s'est déroulé de manière apaisée, et pour cause, la direction avait des projets de dépenses à proposer à la FSSSCT.

Les deux autres GT se sont déroulés dans la confusion la plus totale. La direction a d'ailleurs résumé ces deux réunions, aux sujets éminemment importants, à dix lignes creuses.



Il est important de constituer des documents de travail retraçant les perspectives, et de disposer des documents de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) pour servir les débats de la FS.

Comment expliquer que ce qui était possible par le passé en CHSCT devienne aujourd'hui irréalisable ?

Comme leur nom l'indique, ces groupes de travail doivent déboucher sur des actions concrètes, des thèmes de débat ou d'orientation qui alimentent ainsi les discussions sur la prévention et l'amélioration des conditions de travail des agent·es.

Force est de constater que les pratiques anciennes du CHSCT ont du mal à perdurer dans les nouvelles instances.



Concernant le GT Budget du 21 septembre 2023 :

Le budget alloué à la F3SCT 44 est de 142 355 € auquel s'ajoute un budget régional de formation de 26 608 €

Cette réunion avait pour but de faire le point sur le budget 2023.

En septembre 2023, seuls 22 % du budget avait été engagé dans le 44 contre 40 % dans les autres directions de la région. Pas de surprise pour Solidaires Finances Publiques vu le débat avorté sur les actions 2023 lors de la 1ère F3SCT de février 2023 (cf notre compte rendu).

Un accord a été trouvé en GT et confirmé en plénière le 10 octobre sur un certain nombre d'actions :

- notamment l'automatisation des portes coupe feu au 2^e et 3^e étage du bâtiment Graslin afin de favoriser l'accès des salles de réunion aux agent-es à mobilité réduite pour 35 851 € (*)
- ainsi que celle donnant accès à la plate-forme courrier pour 11 067 €
- l'installation d'une VMC double flux à Versailles service de la comptabilité pour 21 872 €
- Enfin le 3^e étage du bâtiment Anne de Bretagne sera doté de sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite pour 8 408 €. La F3SCT a souhaité ainsi permettre que ces travaux soient réalisés plus rapidement illustrant ainsi son engagement sur le sujet de l'insertion des agent-es en situation de handicap.
- Le renouvellement, le 27 novembre 2023, d'une action réalisée en 2019 sur la prévention des Violences Sexistes et Sexuelles avec la Cie DE(s)AMORCE(s) et l'AVFT (Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail) pour environ 9 000 €.

(*) Pour ces travaux, Solidaires Finances Publiques a questionné sur le risque amiante. La direction nous a assuré que les murs ne seront pas percés, les équipements seront posés sur l'existant, les boîtiers des boutons poussoirs collés. La vigilance reste de mise !

Dans la mesure où le DUERP et le Plan de Prévention (PAP) 2023, sources d'actions possibles, n'ont toujours pas été présentés en instance, le débat sur le budget 2024 n'a pas pu déboucher à ce stade sur des axes de financement précis.

Néanmoins, pour Solidaires Finances Publiques au vu du contexte actuel et l'accueil des usagers, sous toutes ses formes, revenant en force dans la doxa DGFIP, les agent-es sont de plus en plus et très fortement sollicités. En conséquence, la prévention des conflits avec l'utilisateur doit être une des priorités du budget 2024.

Savoir rester maître d'une situation en présentiel, en visio ou au téléphone ne s'improvise pas. La mission d'accueil est une mission importante, mais elle ne doit pas se faire au détriment de la santé des agent-es. Elles et ils doivent être formé-es en conséquence, aussi bien au plan métier que relationnel. Elles et ils doivent également pouvoir disposer de temps de «debriefing» animés par une ou un professionnel. Pour Solidaires Finances Publiques, il est grand temps que ce type d'action se mette en place et se généralise.



Concernant le GT Télétravail du 28 septembre 2023:

Celui-ci a concerné principalement le bilan de cette première phase du déploiement du télétravail.

Dans la droite ligne de la Note d'orientation 2023 de l'accord télétravail à la DGFIP, un bilan organisationnel du télétravail est en effet préconisé afin d'amender et d'améliorer la pratique de ce nouveau mode de travail.

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) a présenté la documentation existante prévue à cet effet soit le guide Fonction Publique et celui de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de travail (ANACT)

Celui-ci émane des différentes expérimentations qui ont eu lieu dans différentes directions du ministère (DGFIP, DGDDI, INSEE...) ces 2 dernières années. Il procède donc directement des échanges entre agent-es, représentant-es des personnels, directions locales, préventeurs... Pour l'ANACT, les conditions dans lesquelles se sont réalisées ces expérimentations sont modélisantes parce que co-construites et peuvent s'appliquer de ce fait à tout autre sujet... encore faut-il que tout-es les parties concernées y trouvent leur place !

La direction n'est pas opposée à réaliser un bilan mais force est de constater qu'elle souhaite le mener à sa manière en se passant des représentant-es de la FS et/ou des élu-es du CSA. Elle aurait identifié des responsables de service volontaires pour réaliser ce bilan dans leur service.

Souhaitons qu'elles et qu'ils ne soient pas les seules dans leur service !!!

Par ailleurs, la direction est en attente de la déclinaison par la DG des outils de l'ANACT .

Pour Solidaires Finances Publiques, toutes les contradictions du moment s'illustrent à cette occasion ! D'un côté les discours et des expérimentations (et donc des financements) sur la nécessité de trouver collectivement des règles de fonctionnement spécifiques au terrain et qui puissent concilier les exigences du service avec les situations individuelles et de l'autre la réalité des pilotages habituels venus «d'en haut» !!!

Pour Solidaires Finances Publiques, au plan national comme au plan local, la mise en place du télétravail nécessitait une phase préalable de débats et de réflexions autour de l'organisation du travail. Il est encore tant !!!

Pour Solidaires Finances Publiques, le débat sur le télétravail en instance n'est pas clos.

En effet, ni le GT, ni la séance plénière n'ont permis d'aborder les risques professionnels en lien avec le télétravail : les risques pour le collectif de travail lui-même, mais aussi pour les agent-es, notamment, le possible isolement, le déséquilibre entre vie professionnelle et privée, le droit à la déconnexion, risques pour la santé (sédentarité, conditions d'installation, équipements, etc). Rien non plus sur la déclinaison locale de l'accord ministériel signé le 11 juillet 2022.

L'ensemble des élu-es de la FS ont demandé la réunion d'un 2ème GT sur le sujet du télétravail.



Rapport d'activité 2022 de la Médecin de Prévention

Lors de son rapport d'activité, la médecin du travail a insisté sur la souffrance au travail. Les situations professionnelles se dégradent dans de nombreux services. Elle est revenue sur la sédentarité des agent-es notamment en télétravail et l'importance de sortir de son domicile avant ou après le télétravail. Les risques de TMS, diabète, maladie cardio-vasculaires entre autres doivent être pris au sérieux.



Elle a relevé une démotivation de la part des agent-es qu'elle a reçu-es, qui s'explique notamment du fait de la charge de travail toujours plus lourde, de la pression pour avoir le moins de retard possible, de l'inquiétude sur l'avenir et la perte du sens au travail. Elle a noté une augmentation des agressions verbales entre agent-es dues en partie à la mise en place du télétravail sans réelle organisation paratagée, ni discussions collectives.

Le rapport fait état de 913 visites dont 138 à la demande de l'agent-e qui ont donné lieu à 139 orientations vers un psychologue spécialisé en souffrance au travail selon la gravité des situations.

Par ailleurs, les principales préconisations sont en lien avec les risques liés à la sédentarité, au travail sur écran et à l'alimentation.

Les mesures anti COVID sont actuellement négligées alors que la maladie est toujours présente. Les gestes «barrière» ont été oubliés alors que la vigilance doit rester de mise.

Une information sur les suites du COVID aurait été utile pour éviter des «craquages» ou des agressivités.

Du fait de l'état de la médecine de prévention à la DGFIP et dans la région (départ du médecin coordinateur, remplacement dans le 49, le 79, etc.) les visites quinquennales ne sont plus assurées faute de temps. En 2023, aucune visite d'activité en milieu de travail, aucune visite de service n'a été réalisée par la médecin du travail. Une première en 15 ans d'exercice !

Elle regrette par ailleurs la disparition dans les services des secouristes au travail.

Rappelons que la médecin du travail prescrit les aménagements de poste de travail qui sont financés par la FSSST (environ 22 000€ pour le moment).

Sur ce point, Solidaires Finances Publiques réclame que les formations soient de nouveau mises en place. Les formations aux «premiers secours» qui constituent une sensibilisation «aux gestes qui sauvent» de seulement 2 heures ne doivent pas se substituer aux formations PSC1 (Premiers Secours Civiques de niveau 1) de 7 heures minimum qui permettent d'acquérir les gestes de premiers secours. Pour Solidaires Finances Publiques, ces 2 types de formation sont complémentaires.

Suite à la présentation de la médecin du travail, nous ne pouvons que déplorer l'absence de commentaires de la part de la direction.

Solidaires Finances Publiques a osé demander ce que faisait la direction qui entre autre argument a osé se cacher derrière la plate-forme nationale d'écoute.

Pas plus de commentaire suite à ce compte-rendu de l'activité du médecin du travail qu'à notre déclaration liminaire faisant état des résultats alarmants de l'Observatoire interne 2023 et de l'étude IFOP de juillet dernier.

Les agent-es sont pourtant en droit d'espérer une prise en compte de leurs problèmes quotidiens au travail, mais la directrice est restée muette sur le sujet de la souffrance au travail.

Pour elle, la direction agit ! Et de citer :

- l'intervention d'un ergonome du ministère pour la conception de la plate-forme courrier
- l'intervention d'une psychologue à la BCR
- l'intervention de la cellule de médiation de conflit à l'AJV
- l'intervention de la cellule de médiation de projet au Centre de Gestion Financière Bloc 2
- l'existence de la cellule de veille sociale
- la réussite des restructurations à Pontchâteau et Nort-sur-Erdre !

On aurait presque pu la croire si ce n'était l'ex CHSCT 44 et les organisations syndicales qui avaient été à l'initiative de la majeure partie de ces interventions. Comme le dit le poète «puisque ces mystères nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs» !

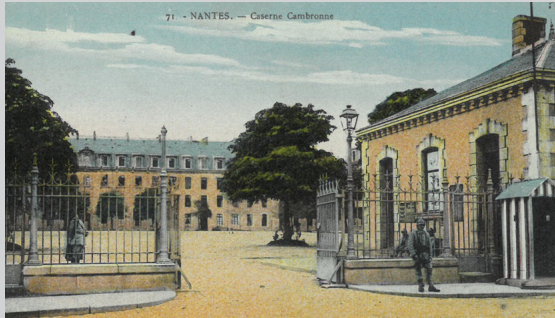


Solidaires Finances Publiques est revenu sur les relations SIP – AJV

La directrice s'est amusée, en question diverse, à répondre à l'avis donné par la formation spécialisée sur le protocole AJV présenté à la plénière du 8 juin, faisant fi au passage de l'obligation d'une réponse écrite dans les 2 mois de l'avis !

Bien évidemment, tous les points soulevés dans cet avis ont été balayés d'un revers de main quand ils n'ont pas été source d'ironie ! La direction ne peut pas se substituer aux responsables de service !!! sauf sans doute pour mettre la pression sur l'annulation des rendez-vous et des contre-appels !! N'est pas administratrice ou administrateur de l'Etat pour rien !!

Solidaires Finances Publiques est donc revenu sur les relations SIP/AJV. L'équipe de l'AJV ayant été fortement renouvelée et pour cause (!), les agent-es affectés au 1er septembre ont eu besoin de formation pour accomplir leur missions dans de bonnes conditions. Rien n'a été particulièrement anticipé pour préparer cette rentrée. Les agent-es des SIP ont donc été appelés en renfort plus que régulièrement et fréquemment ...voire trop souvent ! Même si l'accueil est une mission des SIP et malgré ce que les responsables administratifs assèment, il reste du travail dans ces services !



De plus, leur accueil est souvent fait à minima. Quid du kit avec calepette, fiches techniques, codes d'accès qui étaient fournis par le passé ?

Pour une bonne cohésion dans l'organisation du travail, Solidaires Finances Publiques a demandé la tenue de rencontres entre les agent-es des différents services. Elles et ils ont besoin de temps d'échanges sur l'articulation accueil/gestion. Elles et ils ont besoin d'être associé-es réellement à l'organisation des missions d'accueil et besoin de respect..



Règlement Intérieur des instances :

Le RI arrivera-t'il avant Noël ?

Sera-t'il truffé de reculs démocratiques ?

Le père Fournöel tient bien les rennes !

Ses lutins zélés lui assurent n'oublier personne !

...

A Solidaires Finances publiques, nous veillerons toute la nuit et bien plus, pour que chaque agent-e ait enfin droit au cadeau de la libre expression !!

Alors que nous sommes toujours en attente du règlement intérieur du Comité Social d'Administration Local (CSAL) et de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) créés au 1er janvier 2023 à la suite de la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019, nous avons eu l'information qu'une instance locale devrait se tenir sur le sujet avant la fin de l'année.

On peut se féliciter que 4 ans après la loi, 3 ans après les décrets et après 1 an de «fonctionnement» des nouvelles instances on puisse enfin bénéficier d'un règlement sur le fonctionnement des instances.

Mais on peut craindre que la DRFIP 44 à l'instar de la DGFIP lors du CSAR du 16 octobre propose un règlement intérieur inférieur en droit à celui adopté au plan ministériel (cf notre liminaire nationale).

Il est vrai qu'aujourd'hui la hiérarchie des normes est sans doute un «truc» dépassé !!!

Solidaires Finances Publiques a des propositions pour le règlement intérieur de ces instances qui ne seront jamais les lieux de décisions unilatérales des directions mais ceux des revendications et des avancées des droits des agentes et des agents !

Personnellement, je ne crois pas au Père Noël...



Alors je lutte avec Solidaires !